



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'enseignement supérieur

N°2026/DESUP/125

**Le Recteur de la Région académique Pays de la Loire, Recteur de l'Académie de Nantes,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 822-1 et suivants, R. 822-1 et suivants ;

Vu le décret du 10 juin 2026 portant nomination de Monsieur Raphaël MULLER en qualité de Recteur de la Région académique Pays de la Loire, Recteur de l'Académie de Nantes et Chancelier des Universités ;

Vu l'arrêté rectoral n°2026/DESUP/098 du 3 mars 2026 relatif à la composition du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

Les modifications apportées à l'arrêté rectoral n°2026/DESUP/098 sont les suivantes :

- Monsieur **Mehdi LALAM**, responsable du pôle cohésion sociale, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en lieu et place de Madame Angéline TRILLAUD ;
- Madame **Isabelle RAIMBAULT**, 12ème vice-présidente Solidarités, Angers Loire Métropole en lieu et place de Madame Constance NEBBULA ;
- Monsieur **Stéphane GACHET**, membre du conseil régional, conseil régional des Pays de la Loire en lieu et place de Monsieur Johann BOBLIN.

Article 2

La composition du conseil d'administration du CROUS de Nantes Pays de la Loire est arrêtée comme suit :

**MEMBRES CHOISIS AU SEIN DES ADMINISTRATIONS RÉGIONALES INTÉRESSÉES PAR LES
ACTIVITÉS DES CROUS**

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Chrystèle MARIONNEAU**, commissaire à la lutte contre la pauvreté, préfecture de Région Pays de la Loire ;
- Monsieur **Jean-Marc BOUCHET**, directeur du pôle gestion publique, direction régionale des finances publiques ;
- Monsieur **Yannick JOLLY**, secrétaire général adjoint, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur, secrétariat général, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;

- Madame **Yasmina ABID**, responsable de l'unité politiques sociales du logement, division politique de l'habitat, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Madame **Madiha HADI**, déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation, délégation régionale académique de l'information et de l'orientation, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;
- Monsieur **Mehdi LALAM**, responsable du pôle cohésion sociale, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

En qualité de représentants suppléants

- Monsieur **Pierre GOURIOU**, chargé de projets emploi, formation, cohésion sociale, éducation, sport, politique de la ville, santé, culture, secrétariat général pour les affaires régionales des Pays de la Loire ;
- Monsieur **Claude GUILLAUME**, responsable de la division des affaires économiques, direction régionale des finances publiques ;
- Monsieur **Gilles BLANCHARD**, ingénieur régional de l'équipement, chef du service des constructions universitaires et scolaires, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;
- Madame **Marie LESIMPLE**, adjointe à la responsable de l'unité politique du logement, division politique de l'habitat, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Monsieur **Alain LITTRÉ**, adjoint à la déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation, délégation régionale académique de l'information et de l'orientation, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;
- Madame **Gwenola RUELLAN**, responsable du service hébergement et accès au logement, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Inès HERAULT**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Alexy CAILLAUD**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Eliott MORISSET**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Madame **Angélique ROSSETTO**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Madame **Lucie LORINQUER**, Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (UNEF, Coordo, RS) ;
- Madame **Annaïg KOUBA**, Bouge Ton CROUS avec les assos étudiantes pour une vraie solidarité, des logements et un CROUS pour tous et toutes ! ;
- Madame **Nelia LEADE VIVIES**, Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes !.

En qualité de représentants suppléants

- Madame **Mélodie COLLON**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Dorian LE HIR**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Matis BESTEL**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Madame **Eloïse BOUSSEAU**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Monsieur **Arthur LÉVÊQUE**, Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (UNEF, Coordo, RS) ;
- Monsieur **Thomas RAMOND**, Bouge Ton CROUS avec les assos étudiantes pour une vraie solidarité, des logements et un CROUS pour tous et toutes ! ;
- Monsieur **Alexis LEGUY**, Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes !.

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

En qualité de représentants titulaires

- Monsieur **Christophe PIRON**, cuisinier, pôle restauration Le Mans (CGT-CROUS) ;
- Monsieur **Sébastien MONNIER**, secrétaire en restauration, pôle restauration Angers (FO-ESR) ;
- Madame **Christelle COLLIN**, conseillère en gestion, suivi et développement immobilier (UNSA SNPTES).

En qualité de représentants suppléants

- Madame **Prisca POUVREAU**, serveuse-caissière, pôle restauration Angers (CGT-CROUS) ;
- Monsieur **Morgan JOUFFRAU**, chauffeur-livreur, pôle restauration Angers (FO-ESR) ;
- Madame **Sophie LECOQ**, directrice du pôle hébergement Nantes centre (UNSA SNPTES).

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Julie MORÈRE**, vice-présidente vie de campus et solidarités, Nantes Université ;
- Monsieur **Omar ZANNA**, vice-président vie des campus, Le Mans Université.

En qualité de représentants suppléants

- Madame **Enora LE JEUNE**, vice-présidente solidarités et santé, Nantes Université ;
- Monsieur **Laurent BORDET**, vice-président vie étudiante et des campus, Université d'Angers.

REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

En qualité de représentant titulaire

- Monsieur **Stéphane GACHET**, membre du conseil régional, conseil régional des Pays de la Loire.

En qualité de représentante suppléante

- Madame **Samia SOULTANI VIGNERON**, 14^{ème} vice-présidente du conseil régional, déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Membre de la commission entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche, conseil régional des Pays de la Loire.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Valérie COUSSINET**, conseillère municipale, élue de quartier centre-ville, Nantes Métropole ;
- Monsieur **Benjamin KIRSCHNER**, conseiller communautaire, Angers Loire Métropole.

En qualité de représentantes suppléantes

- Madame **Pauline LANGLOIS**, membre du conseil métropolitain, 26^{ème} adjointe à la Maire, Nantes Métropole ;
- Madame **Isabelle RAIMBAULT**, 12^{ème} vice-présidente Solidarités, Angers Loire Métropole.

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR LE RECTORAT DE RÉGION ACADÉMIQUE

- Madame **Diane AUBER-CUNY**, proviseure du lycée Alcide-d'Orbigny à Bouaye ;
- Madame **Koulm DUBUS**, directrice de la scolarité et de la vie étudiante, ONIRIS à Nantes.

Sur proposition des étudiants

- Monsieur **Ewan GICQUEL**, étudiant en master de droit à Nantes Université, membre du conseil académique de Nantes Université, membre du conseil de gestion de la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes Université ;
- Madame **Sophie QUINCHARD**, technicienne en recherche et formation, Faculté des sciences de l'Université d'Angers.

Article 4

La durée du mandat de l'ensemble des administrateurs est fixée à deux ans. Ce mandat court à compter de l'installation du conseil d'administration. Il est renouvelable. Tout remplacement d'un administrateur en cours de mandat fera l'objet d'une nomination pour la seule durée du mandat restant à courir.

Article 5

Les administrateurs suppléants ne peuvent siéger au conseil d'administration qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent.

Article 6

La directrice générale du CROUS de Nantes - Pays de la Loire, l'agent comptable et le contrôleur budgétaire régional du CROUS de Nantes - Pays de la Loire, ainsi que la directrice de la politique du site Angers Laval Le Mans, assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Article 7

Le président du conseil d'administration peut inviter à assister aux séances du conseil toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire et sur le site Internet du CROUS de Nantes – Pays de la Loire.

Article 9

Le secrétaire général de la Région académique Pays de la Loire et la directrice générale du CROUS de Nantes - Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 1 / 7 / 2026



Raphaël MULLER